

Le déblochage luxembourgeois

Le gouvernement luxembourgeois, après s'être fait prier longtemps, n'avait introduit la candidature de Luxembourg qu'en mai 1952, et rien n'était prêt pour accueillir, d'une façon digne d'un événement historique, la Haute Autorité, la Cour de Justice, l'Assemblée commune et le Conseil spécial de ministres. Victor Bodson, le ministre des Transports et des Bâtiments publics, a sauvé l'honneur en évacuant la direction des Chemins de Fer de son hôtel, place de Metz, pour y loger la Haute Autorité dès le 10 août (!), et Émile Hamilius, bourgmestre de Luxembourg, fit transformer la Villa Vauban, censée devenir le musée d'Art municipal en août 1952 (!) pour accueillir la Cour de Justice. Le Conseil spécial s'accommoda de l'Hôtel de Ville lors de sa première séance, le 8 septembre. Et parce que Luxembourg n'avait pas de locaux appropriés, l'Assemblée commune (parlementaire) resta à Strasbourg.

Qu'importe, n'est-ce pas ? Le rêve du district européen s'évanouit, les Sarrois préféraient rester Allemands plutôt que devenir les premiers Européens (référéndum du 23 octobre 1955). Et les décideurs luxembourgeois, soucieux d'éviter que Luxembourg ne devienne le Siège unique et LA capitale de l'Europe, finirent par obtenir finalement une partie considérable du gâteau, suffisante pour conférer à la ville une respectabilité solide en Europe et dans le monde.



Photo: Theo Mey/1952
© Photographique de la Ville de Luxembourg

Jean Monnet et Robert Schuman quittent le siège de la Haute Autorité place de Metz.

Alvin Sold

né en 1943 à Luxembourg-Limpertsberg, rédacteur en chef du *Tageblatt* de 1974 à 2011, administrateur délégué d'Éditpress Luxembourg SA jusqu'en 2018.



Le déblochage luxembourgeois

Le gouvernement luxembourgeois, après s'être fait prier longtemps, n'avait introduit la candidature de Luxembourg qu'en mai 1952, et rien n'était prêt pour accueillir, d'une façon digne d'un événement historique, la Haute Autorité, la Cour de Justice, l'Assemblée commune et le Conseil spécial de ministres. Victor Bodson, le ministre des Transports et des Bâtiments publics, a sauvé l'honneur en évacuant la direction des Chemins de Fer de son hôtel, place de Metz, pour y loger la Haute Autorité dès le 10 août (!), et Émile Hamilius, bourgmestre de Luxembourg, fit transformer la Villa Vauban, censée devenir le musée d'Art municipal en août 1952 (!) pour accueillir la Cour de Justice. Le Conseil spécial s'accommoda de l'Hôtel de Ville lors de sa première séance, le 8 septembre. Et parce que Luxembourg n'avait pas de locaux appropriés, l'Assemblée commune (parlementaire) resta à Strasbourg.

Qu'importe, n'est-ce pas ? Le rêve du district européen s'évanouit, les Sarrois préféraient rester Allemands plutôt que devenir les premiers Européens (référendum du 23 octobre 1955). Et les décideurs luxembourgeois, soucieux d'éviter que Luxembourg ne devienne le Siège unique et LA capitale de l'Europe, finirent par obtenir finalement une partie considérable du gâteau, suffisante pour conférer à la ville une respectabilité solide en Europe et dans le monde.



Photo: Theo Mey/1952
© Photographique de la Ville de Luxembourg

Jean Monnet et Robert Schuman quittent le siège de la Haute Autorité place de Metz.

Alvin Sold

né en 1943 à Luxembourg-Limpertsberg, rédacteur en chef du Tageblatt de 1974 à 2011, administrateur délégué d'Éditpress Luxembourg SA jusqu'en 2018.





© Collection privée

Joseph Bech et Christian Calmes.

Textes : Jean-Donat Calmes

Comment l'installation de la CECA priva un petit gamin de 9 ans de vacances...

Mon père, secrétaire de la délégation luxembourgeoise à Paris, était très souvent parti en semaine pendant ces négociations qui s'étendirent sur près de 2 ans. Il faisait le trajet hebdomadaire vers Paris dans notre petite voiture, à l'époque une Anglia. Je me souviens l'avoir accompagné un jour. Ce jour-là, comme à l'habitude, la longue route fut entrecoupée à mi-chemin par une halte gastronomique dans une auberge à Sainte-Menehould, où Messieurs Bech, Wehrer et Reichling se retrouvèrent avec mon père.

Arrivé à Paris, je passais mes journées chez des cousins de mon père (parmi lesquels le juriste Paul Reuter, un des rédacteurs du traité de la CECA), et c'est ainsi que j'ai découvert pour la première fois, en noir et blanc, le petit écran de la RTF où bien entendu je ne comprenais rien aux films de Laurel et Hardi qui y passaient. Comme on m'avait dit que cela venait de la Tour Eiffel, je m'imaginais pendant longtemps que les deux saltimbanques faisaient les guignols entre les étages de la célèbre Tour.

Les négociations à Paris furent éprouvantes au point que mon père dut être ramené, un jour, malade, dans la voiture de Monsieur Bech. Il resta cloué au lit pendant trois semaines, de sorte qu'il rata la signature du fameux Traité. En juillet 1952, les négociations enfin terminées, nous nous réjouissions tous – notre mère, mes frères et ma sœur – de pouvoir retrouver notre père pour des vacances dans une petite maison de berger à St Vincent dans le Var. À peine étions-nous installés que mon père dut prendre le train pour Paris pour le fameux *round* final consacré à la décision sur le siège de la CECA. Une fois la décision tombée en faveur de Luxembourg comme siège provisoire, mon père se remit dans le train de nuit direction St Raphaël. En allant l'accueillir à la gare, nous pourrions donc enfin rejoindre le bord de la mer que nous ne voyions que de loin. Hélas, à peine arrivé, notre père était blême et fatigué et n'avait pas envie de passer sa journée assis dans le sable ! Dès notre retour à St Vincent, de fréquents coups de téléphone de plus en plus pressants depuis Luxembourg, amenèrent mon père à prendre la décision, si décevante pour nous tous, d'abrèger notre séjour et de rentrer.

Textes : Jean-Jacques Kasel, Alvin Sold, Jean-Donat Calmes

En 1952, Luxembourg est devenue une vraie capitale.

Texte : Jean-Jacques Kasel

Depuis l'accession de l'indépendance en 1839, notre capitale a connu deux césures majeures. En 1867, huit puissances réunies à Londres assurent à notre pays son intégrité, son indépendance et sa neutralité, en contrepartie de la démolition de la forteresse jusque-là enjeu de leurs appétits stratégiques. Ensuite en 1952 avec le concours de cinq pays partenaires de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), notre capitale se voit reconnaître à titre provisoire le siège des institutions de la CECA, première institution européenne à caractère supranational.

Si l'annonce des résultats du traité de Londres reçut d'abord un accueil mitigé, les commerçants de la ville craignant avec le retrait de la garnison prussienne le départ d'une clientèle importante, la population de la ville fut à la longue convaincue des avantages du démantèlement de la forteresse et sa transformation en ville ouverte. En 1952, l'accueil de la nouvelle surprise de voir s'installer à Luxembourg les organes et services de la CECA avec dans la foulée son cortège de fonctionnaires étrangers fut en revanche plus réservé, du moins au niveau de l'opinion publique.

Avec le recul des années, il n'est pas inutile de rappeler 70 ans après les conditions et le rôle des acteurs qui ont permis les premières avancées vers cette reconnaissance de la ville de Luxembourg en tant que capitale européenne et internationale.

Ce n'est qu'au prix d'une extrême vigilance et d'un engagement sans faille, en particulier de notre diplomatie, que le «surprenant» acquis de 1952 s'est progressivement enrichi.

Il faut à ce titre reconnaître les mérites de Pierre Werner au moment de la fusion des trois exécutifs en 1965 : les compensations, obtenues en raison du départ de la haute autorité de la CECA pour Bruxelles, confirmées définitivement lors du Conseil européen d'Edimbourg en 1992, ont doté notre capitale d'une triple vocation : judiciaire, financière, linguistique et informative (voir encadré).

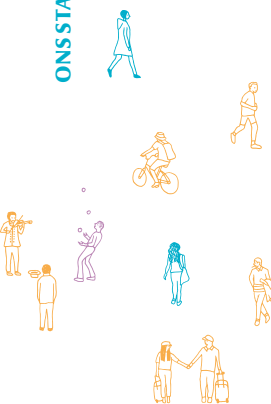
A l'improvisation des années cinquante, pour ce qui est de l'installation des institutions, organismes et services européens s'est substituée une planification rigoureuse des nouvelles infrastructures, notamment au Kirchberg.

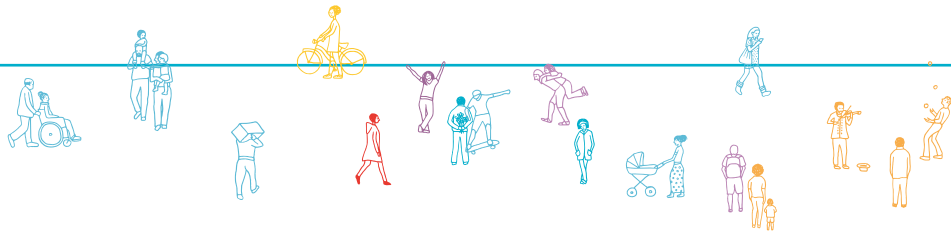
Des bâtiments d'une indéniable qualité architecturale s'y sont implantés. Les élargissements successifs à l'UE (à présent 27 États membres) ont encore amplifié les besoins à ce titre.

Les innombrables constructions hébergeant des banques et d'importantes entreprises financières, de prestigieux équipements culturels tels le Mudam, la Philharmonie, la Bibliothèque nationale ont donné à notre capitale une attractivité des plus enviables.

Le choix fait par les responsables du prestigieux institut Max Planck de s'installer à proximité des institutions européennes à Luxembourg en est une parfaite illustration.

Il reste que nos partenaires dans l'Union européenne, ignorant les vocations financières et ju-





diciaires reconnues et non contestées, n'ont pas donné suite à la légitime ambition de notre pays de voir s'installer à Luxembourg la Banque centrale européenne, l'office des marques ou encore Europol.

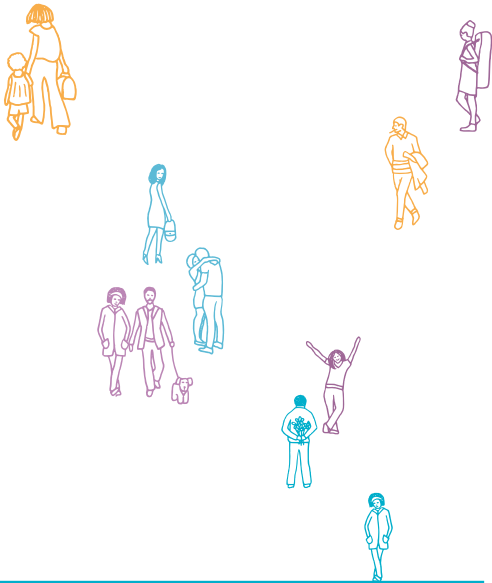
« Qui trop embrasse mal étirent »

C'est de ce vieux proverbe dont s'est inspiré sans doute le gouvernement dans les années cinquante, prenant en compte nos capacités forcément limitées en matière de sécurité, notre capitale n'a rien perdu de ces renoncements.

Imaginons la répétition de démonstrations et manifestations parfois violentes occasionnées en marge d'un Conseil des Ministres voir des réunions de plus en plus nombreuses des Chefs d'Etat et de Gouvernement en Conseil européen ! Songeons aussi aux aléas de la circulation les jours de session !

Sans rien abandonner mais soucieux de leurs responsabilités, nos édiles à la Ville comme au Gouvernement ont fait preuve de clairvoyance. Conscients des limites de nos capacités d'accueil ils ont su conjurer un double écueil : l'irritation de nos pays partenaires devant « l'appétit » des Luxembourgeois d'abord, le rejet de notre opinion publique devant une internationalisation perçue comme excessive menaçant la survie de « l'âme de la nation » ensuite.

Ville ouverte, la capitale s'est embellie et enrichie. Devenue capitale européenne, la ville de Luxembourg a trouvé- au-delà de toute attente - sa véritable vocation dans ce monde.



Oh Josy, le'we Josy, dann hues du eppes errücht zu Paris?

© eclipress / tageblatt

« Oh Josy, cher Josy, tu as donc obtenu quelque chose à Paris ? »
Le 5 août 1952, le caricaturiste luxembourgeois Simon illustre dans le quotidien socialiste Tageblatt le rôle décisif du ministre luxembourgeois des Affaires étrangères Joseph Beck dans l'accord des Six sur l'installation temporaire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) à Luxembourg.
www.cvce.eu

